

## **Quelles mesures pour les personnels de catégorie C en 2022 ?**

- Les Adjaenes ont bénéficié d'une revalorisation indemnitaire moyenne de 20,9% en 2021 (relevé de décision signé par A&I UNSA)  
Une nouvelle revalorisation est prévue pour les Adjaenes (MENJS) dans le courant de l'année 2022 (dans le cadre du réexamen triennal de l'IFSE)
  
- Mesures statutaires (modifications des grilles indiciaires, et des durées de passage d'échelons) au 01/01/22
  
- Bonification exceptionnelle d'ancienneté d'un an.
  
- Augmentation des taux pour l'avancement de grade
  
- Augmentation des possibilités de promotion par liste d'aptitude, dans le cadre des requalifications.